

**Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit	FytoSave
Synonymes	-
UFI	-

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation	Stimulation des défenses naturelles
Utilisations déconseillées	Utilisations non décrites ci-dessus.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant	FytoFend
Adresse	25/6 Rue Phocas Lejeune B-5032 Isnes, Belgique
Fournisseur	Andermatt Biocontrol Suisse SA
Adresse	Tapis d'acier 6 6146 Grossdietwil, Suisse
Téléphone	+41 (0)62 917 5005
E-mail	sales@biocontrol.ch <a href="http://www.biocontrol.ch">www.biocontrol.ch</a>

**1.4 Numéro d'urgence**

Téléphone	145 (Tox Info Suisse)
-----------	-----------------------

**Section 2 Dangers potentiels****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :  
Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans une des classes de danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Mot de signalisation	Pas de mot de signalisation
Pictogramme	Aucun
Indication de danger	Aucune
Mentions de danger	Aucune
Consignes de sécurité	P102 Conserver hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. EUH401 Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, respecter les instructions d'utilisation. SP 1 Ne pas laisser le produit et/ou son récipient pénétrer dans les eaux.

**2.3 Autres dangers**

Le produit ne contient pas de substance vPvB (très persistante, très bioaccumulative) ou PBT (persistante, bioaccumulative, toxique) ou ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.

Ni le produit lui-même ni aucune substance contenue dans ce produit n'ont été identifiés comme étant nocifs pour le système endocrinien.

## Section 3 Composition/informations sur les composants

### 3.1 Tissus

Ce produit est un mélange.

### 3.2 Mélange

Informations sur les composants :

Aucun ingrédient dangereux selon le règlement (CE) n°1272/2008.

Ingrédient actif principal : COS-OGA

## Section 4 Mesures de premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection !  
Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Après inhalation

Eloigner la personne de la zone de danger.  
Donner de l'air frais à la personne et, selon les symptômes, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau exposée à grande eau et consulter un médecin en cas d'irritation cutanée (rougeur, etc.).

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes, si nécessaire, consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche à l'eau.  
Faire boire beaucoup d'eau, consulter immédiatement un médecin.

Autoprotection du secouriste

Aucune mesure ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans l'existence d'une formation adéquate.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme typique connu

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes

## Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction, eau pulvérisée. Combattre un incendie plus important avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune connue

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

### 5.3 Indications pour la lutte contre l'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet fermé. Ne pas inhaler les gaz de combustion.

## Section 6 Mesures à prendre en cas de dissémination accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter l'équipement de protection individuelle.

Avertir les personnes qui se trouvent dans la zone de danger et les emmener dans un endroit sûr.  
Respecter les mesures de protection mentionnées aux sections 7 et 8.

## 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans le sol ou dans les cours d'eau.

## 6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés et étanches.  
Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure).

## 6.4 Référence à d'autres sections

Voir aussi les sections 7, 8 et 13

## Section 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre

#### Mesures préventives

Conserver hors de portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### Mesures générales d'hygiène sur le lieu de travail

Respecter les indications sur l'étiquette et le mode d'emploi.  
Assurer une bonne ventilation. Éviter le contact avec la peau ou les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.  
Enlever les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones où l'on mange. Avant les pauses et après le travail, veiller à bien nettoyer et soigner la peau avec de l'eau et du savon et changer de vêtements.  
Pour les équipements de protection recommandés, se référer à la section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et dans un endroit fermé.  
Ne pas stocker avec les aliments, les boissons et les aliments pour animaux. Protéger du gel.  
Température de stockage : > 5°C

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

Le produit est appliqué selon les méthodes d'application habituelles en matière de protection des plantes, par pulvérisation ou par aspersion. Voir le mode d'emploi ou l'étiquette.

## Section 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres à surveiller

Aucun des composants n'est répertorié par la SUVA.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Dispositifs de contrôle technique appropriés :

Veiller à une bonne ventilation. Cela peut être réalisé par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

#### Mesures de protection individuelle sur le lieu de travail

##### Généralités

Les mesures d'hygiène générales relatives à la manipulation de produits chimiques doivent être appliquées.  
Conserver à l'écart des aliments, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

##### Protection respiratoire

Avant d'entrer dans les zones où l'on mange, enlever les vêtements et les équipements de protection contaminés.  
Pas nécessaire si la ventilation est bonne.

Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection étanches (EN 166)
Vêtements de protection	Utiliser des vêtements de travail
Gants	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile (EN 374)
Risques thermiques	Aucun connu
Autres informations	Aucun connu

Contrôle de l'exposition de l'environnement.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas rejeter à l'égout/dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

**Section 9 Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État de l'agrégat	Liquide
Couleur	Blanchâtre
Odeur	Inodore
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	n.a.
Limites d'explosivité inférieure et supérieure	Non explosif
Point d'éclair	n.a.
Température d'inflammation	Ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Valeur du pH	5 (à 20°C)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	1.2 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Propriétés des particules	n.a.

**9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations

**Section 10 Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique**

Une séparation de phase peut se produire. Secouer avant utilisation. À une température ambiante de 30°C, aucune dégradation n'est à anticiper avant 1 an.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucun matériau incompatible connu.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

## Section 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) no 1272/2008

Pour d'éventuelles informations complémentaires sur les effets sur la santé, voir la section 2.1.

#### FytoSave

Toxicité aiguë	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation de la peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE)	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE)	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés endocriniennes nocives :

Aucun effet perturbateur endocrinien connu.

#### Autres informations :

Aucune autre indication

## Section 12 Informations environnementales

### FytoSave

#### 12.1 Toxicité

Poissons	Aucune donnée disponible
Invertébrés	Aucune donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
Autres organismes	Aucune donnée disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB.

**12.6 Caractéristiques endocrinologiques**

Aucune propriété endocrinologique connue

**12.7 Autres effets nocifs**

Aucun autre effet nocif connu

**Section 13 Instructions pour l'élimination****13.1 Procédés de traitement des déchets**

Ne pas rejeter à l'égout, dans le sol ou dans les cours d'eau.

Clé de déchets 02 01 09, déchets de produits chimiques à usage agricole autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

Élimination de produits Élimination conformément aux prescriptions des autorités. Remettre le produit à un centre de collecte prévu à cet effet.

Élimination des emballages -

Autres recommandations pour l'élimination Aucune autre recommandation

**Section 14 Informations sur le transport****14.1. Numéro UN ou numéro d'identification**

Ne constitue pas une marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

**14.2. Désignation d'expédition ONU appropriée**

-

**Transport routier / ferroviaire (ADR/RID)****14.3. Classe de danger pour le transport**

n.a.

**14.4. Groupe d'emballage**

n.a.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

n.a.

**Transport par navire maritime (code IMDG)****14.3. Classe de danger pour le transport**

n.a.

**14.4. Groupe d'emballage**

n.a.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

n.a.

**Transport par avion (IATA)****14.3. Classe de danger pour le transport**

n.a.

**14.4. Groupe d'emballage**

n.a.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

n.a.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Les personnes affectées au transport de marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation.

Les prescriptions relatives à la sécurité doivent être respectées par toutes les personnes impliquées dans le transport. Des dispositions doivent être prises pour éviter les sinistres.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac n'est pas prévu.

## Section 15 Législation

### 15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

- Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), avec ses amendements
- Règlement (UE) 2020/878
- Règlement (UE) n° 1272/2008 - Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses avenants
- Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
- RS 814.610.1, Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 concernant les listes pour les mouvements de déchets
- Guide de la Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement de Suisse (CCE) "Entreposage des matières dangereuses. Guide pratique. Edition 2018 revisitée", 2018

Numéro d'agrément W-7232

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

## Section 16 Autres informations

Sections révisées : 1-16

### Abréviations et acronymes éventuellement utilisés dans ce document :

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (= Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

ATE Estimation de la toxicité aiguë

CAS Chemical Abstract Service

ChemRRV Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (Suisse)

CLP Classification, Labelling and Packaging (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)

DIN Norme industrielle allemande

EC<sub>50</sub> Concentration moyenne effective

ECHA Agence européenne des produits chimiques (= European Chemicals Agency)

CE Communauté européenne

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées

EN Normes européennes

EPA United States Environmental Protection Agency (États-Unis d'Amérique)

UE Union européenne

gem. selon

le cas échéant, le cas échéant

IARC International Agency for Research on Cancer (= Centre international de recherche sur le cancer)

IATA International Air Transport Association (= Association internationale du transport aérien)

IBC (Code) International Bulk Chemical (Code)  
IC concentration médiane d'immobilisation ou concentration médiane d'inhibition  
Code IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods (= Marchandises dangereuses dans le transport maritime international)  
ISO Organisation internationale de normalisation  
K<sub>oc</sub> Coefficient d'adsorption du carbone organique dans le sol  
K<sub>ow</sub> Coefficient de partage octanol/eau  
LC<sub>50</sub> Lethal Concentration to 50 % of a test population (= concentration mortelle pour 50 % d'une population d'essai)  
LD<sub>50</sub> Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose) (= Dose mortelle pour 50% d'une population d'essai (dose létale médiane))  
LOEC, LOEL Concentration/niveau de l'effet le plus faible observé  
LQ Quantités limitées  
n.a. non applicable  
NOEC, NOEL No Observed Effect Concentration/Level (= concentration/dose sans effet observé)  
OECD Organisation for Economic Co-operation and Development (= Organisation de coopération et de développement économiques)  
PBT persistant, bioaccumulatif et toxique (= persistant, bioaccumulatif et toxique)  
PNEC Concentration prévisible sans effet  
REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)  
TRGS Règles techniques pour les substances dangereuses (Allemagne)  
UFI Identificateur de formule unique  
vPvB very persistent and very bioaccumulative (= très persistant et très bioaccumulable)  
WBF Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (Suisse)

Source des données :

Valeurs limites d'exposition au poste de travail de la SUVA  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), dans leurs versions respectives.  
Guide pour l'établissement des fiches de données de sécurité dans la version en vigueur (ECHA) et guide : La fiche de données de sécurité en Suisse basée sur l'ordonnance sur les produits chimiques dans sa version du 1er mai 2022  
Guide d'étiquetage et d'emballage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) dans sa version en vigueur (ECHA).  
Fiches de données de sécurité des ingrédients.  
ECHA-homepage - Informations sur les produits chimiques.  
Prescriptions relatives au transport de marchandises dangereuses par route, rail, mer et air (ADR, RID, IMDG, IATA), dans leur version en vigueur.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne concernent que le produit mentionné ci-dessus et ne doivent pas s'appliquer lorsque le produit est utilisé avec d'autres produits. À notre connaissance, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes et complètes. Ces informations sont fournies uniquement à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché de la substance en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. L'utilisateur final est responsable de l'utilisation correcte du produit.

i Révision

Date

Adapté au règlement (CE) n° 2020/878 [CLP].  
03 août 2023